

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

## **PRÉSENTS :**

**ROUCHUT** Josiane - **GRANDJEAN** Olivier - **BERGER** Nicole - **DUCHÉ NARBONNE** Carole - **PAUZAT** Yves – **JANICOT** Odile – **CHASTAGNIER** Bénédicte - **DEMNET** Julien – **BUTHAUD** Sylvain – **HUGUEN** Maëlle – **GOMEZ** Mathilde – **LARRY** Mélanie – **LONGY** Sébastien

**ABSENTS :** **CAUCHY** Louis (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) – **ROUSSAUD** Adrien (pouvoir donné à Julien DEMNET)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Mélanie LARRY

Lecture du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026 : Adoption à l'unanimité.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

L'article 1560 du Code Général des Impôts Directs précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il y a donc lieu de la renouveler.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront choisis par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables (en nombre double) adoptée par le conseil municipal et présentée sous forme de délibération.

Cette commission se réunit au moins une fois par an et a un rôle consultatif.

Elle est compétente pour déterminer la valeur locative des biens, formuler des observations sur la liste remise par les services fiscaux, recevoir les réclamations des administrés...

| <b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b> | <b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b> |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Mme Christiane CHABRELY        | Mme Monique DUBREUIL           |
| M. Eric BERGER                 | M. Pierre CHABRELY             |
| Mme Françoise CAILLAUD         | Mme Edith LERENARD             |
| M. Jean-Louis REYJEAUX         | M. Jean-François PEYRICHOUT    |
| Mme Laurence BEYROUX           | Mme Yvette CHABRELY            |
| M. Serge CHABRELI              | M. Jean-Pierre LOUTY           |
| Mme Solange DEMAISON           | Mme Brigitte RIVET             |
| M. Alain VINCENT               | M. Christophe ARDOIN           |
| Mme Claudine DEHAYS            | Mme Nathalie CASTIN            |
| M. Jean-Pierre MOULINARD       | M. Patrick DESROCHE            |
| Mme Natacha BEAULIEU           | Mme Jeanne ROUX                |
| M. Patrick ARNAUD              | M. Alexandre MONTJOFFRE        |

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Sont donc votées ce jour :

| ASSOCIATIONS                            | MONTANT | OBSERVATIONS                              |
|-----------------------------------------|---------|-------------------------------------------|
| ➤ AAPPMA La Roselle                     | 150 €   |                                           |
| ➤ A Fleur de pierre                     | 150 €   |                                           |
| ➤ ACCA                                  | 150 €   |                                           |
| ➤ ADPAD                                 | 150 €   |                                           |
| ➤ AFMD                                  | 100 €   |                                           |
| ➤ Amicale Saint-Louis                   | 150 €   |                                           |
| ➤ Confrérie des couennes croustillantes | 150 €   |                                           |
| ➤ Foot Sud 87                           | 150 €   |                                           |
| ➤ Foyer rural de St Léonard             | 150 €   |                                           |
| ➤ FNACA                                 | 150 €   |                                           |
| ➤ FNATH                                 | 150 €   |                                           |
| ➤ GVA Féminin                           | 150 €   |                                           |
| ➤ La Marelle                            | 300 €   | Mme HUGUEN ne prend pas part au vote      |
| ➤ Le Patch Paulois                      | 150 €   | Mme CHASTAGNIER ne prend pas part au vote |
| ➤ Parar Lo Lop                          | 150 €   |                                           |
| ➤ Rallye du Bas Beaumont                | 150 €   |                                           |
| ➤ Saint-Paul Anes / Fête de l'âne       | 3 150 € |                                           |
| ➤ Saint-Paul Gym                        | 150 €   |                                           |
| ➤ Saint-Paul Rando                      | 150 €   |                                           |
| ➤ Saint-Paul Running                    | 150 €   | M. LONGY ne prend pas part au vote        |
| ➤ Secours Populaire                     | 200 €   |                                           |

Les autres associations (GVA masculin, syndicat d'élevage, etc.) peuvent déposer leur demande au cours de l'année. Une enveloppe supplémentaire a été votée pour subventionner la création de nouvelles associations communales ou externes à la commune.

⇒ **Adoption à l'unanimité des votants** (Les élus membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote concernant leur association.)

## **SUBVENTION POUR LA COURSE CYCLISTE ROUTE DE L'OUEST FÉMININ**

La Team U LH a sollicité l'octroi d'une subvention pour l'organisation de la course cycliste « Route de l'Ouest Féminin », qui s'est déroulée le 18 mai 2026. Il est proposé une subvention de 1 000 €.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **COTISATION AU CAUE**

Madame la Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il a accompagné la commune pour la réalisation de l'étude de réaménagement du bourg, et la création de l'aire de bivouac.

La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 250 €.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS COMMUNAUTAIRES**

1. Commission d'évaluation des charges transférées : cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Chaque commune membre de la Communauté doit disposer d'au moins 1 représentant au sein de la commission.

Madame la Maire propose sa candidature.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

2. Madame la Maire informe que le conseil communautaire de la Communauté de communes de Noblat a décidé la création de quatre commissions de travail. Ces commissions peuvent être composées d'élus communautaires et communaux. Chaque commune peut désigner 2 conseillers par commission. Seule la commune de Saint-Léonard peut en désigner 3.

| Commissions communautaires                                     | Délégués de la commune                             |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Attractivité et Développement                                  | DEMNET Julien<br>BUTHAUD Sylvain                   |
| Environnement, Déchets et GEMAPI                               | ROUCHUT Josiane<br>LONGY Sébastien / DEMNET Julien |
| Patrimoine communautaire (bâtiments, voirie et assainissement) | GRANDJEAN Olivier<br>CHASTAGNIER Bénédicte         |
| Services, Culture et Sports                                    | BERGER Nicole<br>DUCHÉ NARBONNE Carole             |

⇒ **Adoption à l'unanimité**

3. Madame la Maire informe que la Communauté de Communes de Noblat souhaite identifier un référent « Tourisme » sur chaque commune membre qui sera le référent de l'OTSI intercommunal. Madame Odile JANICOT propose d'y siéger.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

### **NOUVEAU LOGO COMMUNAL**

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que la commission « communication » ont souhaité engager une réflexion sur l'identité visuelle de la commune.

Le nouveau logo communal reflète l'histoire, le patrimoine et le cadre de vie. Sa conception repose sur une image simple, identifiable et facilement déclinable sur l'ensemble des supports de communication municipaux.

Ce nouveau logo sera progressivement mis en place sur les documents administratifs, les publications municipales, le site internet, la signalétique et l'ensemble des supports de communication de la commune.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

### **DÉNOMINATION DU BOULODROME**

Madame la Maire rappelle que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Sur proposition du bureau de l'association La Pétanque saint-pauloise, Madame la Maire propose de donner le nom « Jean Laplanche » au boulodrome de la commune. Monsieur Laplanche est décédé en août 2025 et était très impliqué dans l'association depuis sa création.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Voirie communale**

- a) **Taxe sur les Infrastructures de Transport de Longue Distance** : c'est une taxe allouée par l'Etat aux communes et communauté de communes pour la gestion de la voirie. A ce titre, la communauté de communes a perçu la somme globale de 23 086 € à répartir aux communes qui ont la compétence voirie en fonction du kilométrage. Pour Saint-Paul, le montant s'élève à 2 509 €.

**b) Carrefour RD12/RD19 :** ce carrefour relève de la compétence du conseil départemental de la Haute-Vienne. Malgré la signalisation existante, des accidents récurrents ont lieu. Un courrier va être adressé aux services départementaux pour signaler cette situation afin qu'ils envisagent une sécurisation renforcée de ce carrefour.

**c) Hiérarchisation de la voirie :** les coûts liés aux travaux de voirie ne cessent d'augmenter et les aides financières liées à ce poste de dépenses baissent. Une étude a été demandée à l'ATEC pour hiérarchiser les voies au vu de la fréquentation, de leur état, etc. Cette étude s'élève à 1 641 € TTC.

**Travaux de remplacement des conduites d'eau :** les travaux avancent régulièrement. On peut noter le sérieux et la conscience professionnelle de l'entreprise.

**Personnel communal :** une agente de l'école est en arrêt maladie jusqu'à fin juin. Son remplacement sera assuré par une étudiante qui réside à Saint-Paul.

**Repas du monde :** suite au succès de l'année dernière, l'équipe enseignante propose une nouvelle soirée « Repas du monde » Mme la Maire et Mme DUCHE-NARBONNE seront présentes

**SIPRAD :** l'Assemblée générale de l'association de portage de repas à domicile se tiendra le jeudi 21 mai à Saint-Jean-Ligoure. Mmes BERGER et LARRY assisteront à la réunion.

**Conseil municipal des enfants :** il se tiendra le 30 mai.

**Congrès national des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD) :** il aura lieu cette année à Limoges. Les congressistes viendront à Saint-Paul le 5 juin en fin d'après-midi, pour une rencontre autour des expositions sur les camps et sur les carnets de Roger Darcissac.

**Elections sénatoriales :** Les sénateurs sont élus, non pas directement par les citoyens, mais par un collège électoral composé de délégués ("grands électeurs"), élus par le conseil municipal. La date de réunion de ce conseil municipal est fixée par arrêté ministériel au 5 juin.

Un arrêté préfectoral précisera le nombre de délégués et suppléants à désigner pour la commune, ainsi que les conditions du scrutin.

**Course cycliste La Limousine :** elle se déroulera le 6 juin et passera sur le territoire de la commune.

La séance est levée à 22h30